

SEANCE DU 21 MARS 2024

N° 05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Approbation du règlement intérieur des Conseils de la vie sociale (CVS) des résidences autonomie gérées par le CASVP applicable à compter du 1^{er} septembre 2024.

Le Conseil,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment les articles R. 123-39 et suivants, L.311-6, D. 311-3 et suivants ;

Vu la loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

Vu le décret 2022-688 du 25 avril 2022 portant modification du conseil de la vie sociale et autres formes de participation;

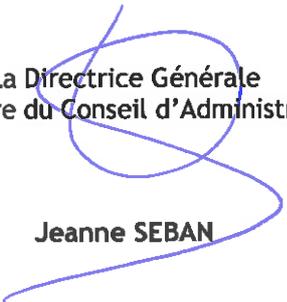
Vu le mémoire proposé par la Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris relatif à l'adoption du règlement intérieur des CVS des résidences autonomie gérées par le CASVP.

Délibère

Article 1 : Le règlement intérieur des conseils de la vie sociale des résidences autonomie du CASVP est approuvé,

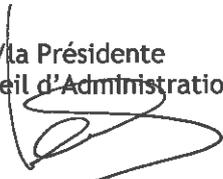
Article 2 : Autorisation est donnée à Madame la Directrice Générale de désigner les représentants de l'organisme gestionnaire.

La Directrice Générale
Secrétaire du Conseil d'Administration



Jeanne SEBAN

P/la Présidente
du Conseil d'Administration



Léa FILOCHE